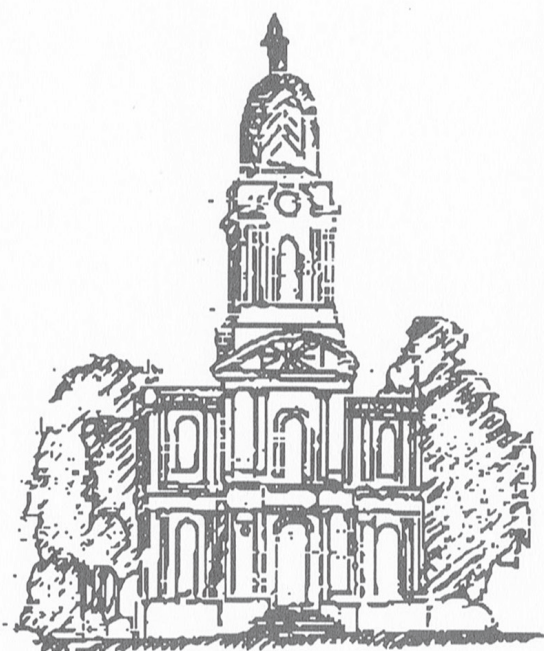


ASM

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE
MORGES

«Nous n'héritons pas la terre de
nos ancêtres, nous l'empruntons
à nos enfants» (A. de Saint
Exupéry)



BULLETIN

D'INFORMATION

N°13

juin 1992

CASE 218 1110 MORGES 2 CCP 10-17957-7

Ce bulletin est édité par le comité de l'ASM: L. Golay, R. Creton, M. Collomb, P. Givel, J. Longchamp, P. Motta, S. Oesch.

La formule de CCP encartée dans notre bulletin est destinée aux cotisations en souffrance, à des dons éventuels ou à votre corbeille.

Ce bulletin est consacré à la pollution aérienne.

Lors de l'assemblée générale 1991, notre conférencier, M. V. Furlan, professeur à l'EPFL, nous a entretenus de nos pierres malades de la pollution. Nos bâtiments en molasse y sont particulièrement sensibles. (Voir la façade du n° 90 de la rue Louis de Savoie). Nous nous faisons un plaisir de publier une partie de son exposé scientifique.

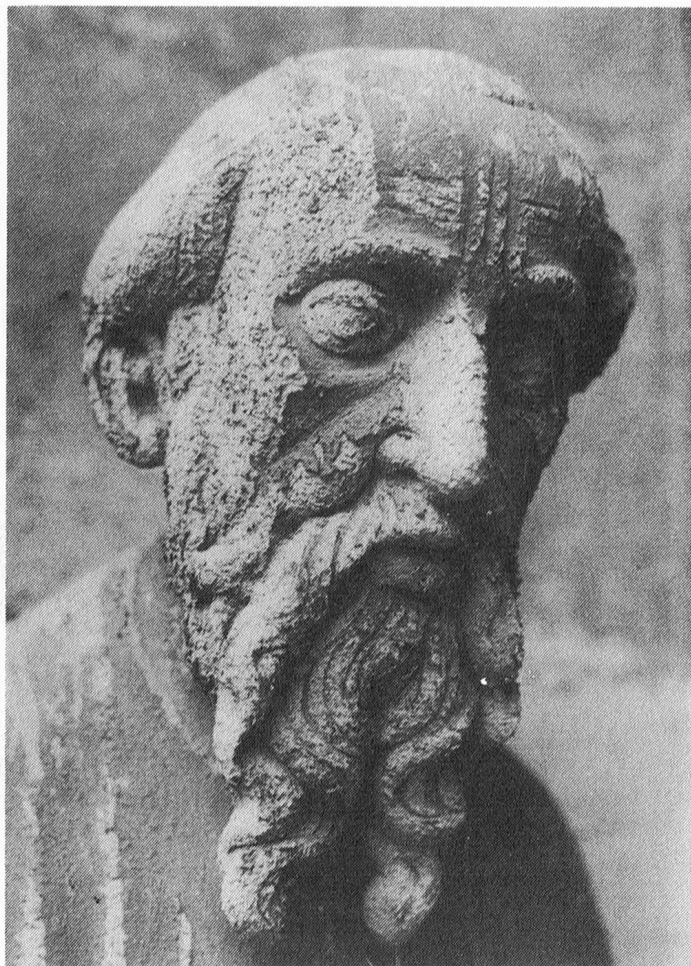
Pollution atmosphérique et dégradation de la pierre

1. Introduction

La pollution atmosphérique est sans doute une cause importante d'altération des matériaux de construction et de la pierre en particulier. Ses effets sur les bâtiments (encrassement rapide des façades et autres formes de dommages) se sont manifestés de manière inquiétante déjà au cours du XIXe siècle suite à l'utilisation généralisée, et de plus en plus massive, des combustibles fossiles, entraînant un accroissement considérable des fumées et des polluants soufrés dans l'air.

Figure 1

*Altération superficielle imputable à la pollution atmosphérique;
Cathédrale de Fribourg, statue abritée de la pluie, état après environ 60 ans.*



A l'heure actuelle, les conséquences néfastes de la pollution sur le patrimoine architectural sont unanimement reconnues et certains savants estiment même que, depuis l'ère industrielle, la dégradation des édifices dans les sites à haut niveau de pollution (sites urbains et industriels) a progressé de manière quasi exponentielle.

En réalité, l'évaluation précise des dégâts causés par la pollution atmosphérique n'est pas toujours aisée, car à ses actions dommageables se juxtaposent les effets d'autres causes "naturelles" d'altération. Parmi ces causes, on peut citer principalement l'eau qui, par sa seule présence, peut provoquer de graves et profonds dégâts suite au cycle de gel et dégel, d'humidification et séchage, etc.

Les études récentes ont démontré que la pollution atmosphérique cause surtout de la laideur et des dégâts superficiels; mis à part les conséquences économiques que cela entraîne (frais accrus de nettoyage et d'entretien des bâtiments), ces dégâts, bien que superficiels, sont particulièrement graves lorsqu'il s'agit de sculptures, d'ornements architecturaux ou d'édifices ayant une valeur artistique ou historique.

2. Actions de la pollution atmosphérique

Très schématiquement, l'action de la pollution de l'air sur les matériaux pierreux se traduit par:

- **la formation de croûtes noires**
(dépôt de suie et d'autres particules diverses)
sur les surfaces des édifices abritées ou peu exposées à l'action de l'eau de pluie
- **un processus de sulfatation**
dépôt ou formation in situ de gypse
- **des dommages indirects par dissolution et cristallisation des sels**

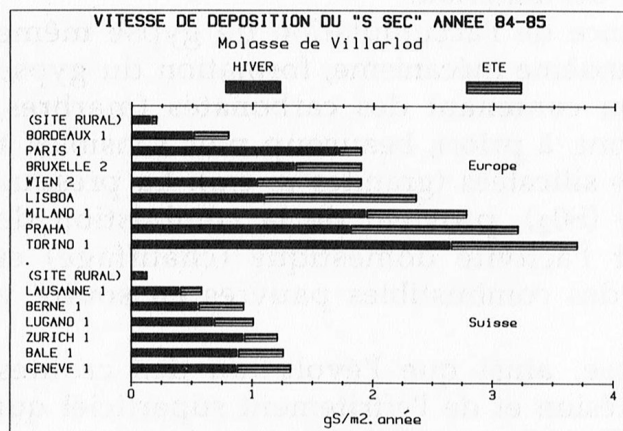
Figure 2

Fraiseuse portable permettant d'effectuer des prélèvements précis de pierre avec un avancement de 1/10 en 1/10 mm.



Figure 3

Vitesse de déposition du soufre "sec" sur la molasse de Villarlod; comparaison entre quelques sites suisses et étrangers.



2.1. Croûtes noires

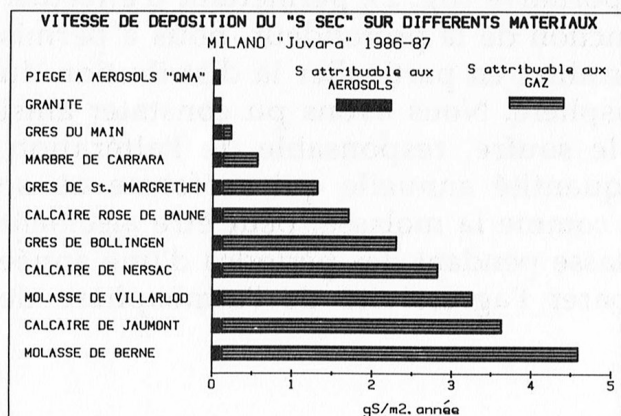
Dans les sites urbains, les surfaces des édifices, soumises à une atmosphère polluée, tendent à se recouvrir de dépôts de particules dont la couleur varie du gris au noir. Ces dépôts se forment généralement sur les surfaces qui ne sont pas exposées à la pluie battante qui, elle-même, exerce donc une action de nettoyage.

La cohésion des dépôts et leur adhérence aux supports dépendent des caractéristiques intrinsèques des matériaux (nature, état de la surface, porosité, etc.) et de la nature des particules. On peut ainsi avoir des dépôts superficiels peu cohérents, mais aussi des incrustations (appelées généralement croûtes noires) ayant une grande cohésion et fortement ancrées au support. A la formation des croûtes noires sont presque toujours associés des phénomènes de dégradation des matériaux pierreux qui se manifestent sous forme d'exfoliations, écailllements, pelluculations, boursofflures, etc. En effet, avec le temps, les croûtes noires tendent à s'épaissir, à devenir de plus en plus dures et moins poreuses: ainsi s'accroît la différence de comportement mécanique et thermique entre la croûte et le matériau sous-jacent. Dans les phases successives, la fracture et le décollement de la croûte sont presque toujours accompagnés d'une perte de matériau dégradé.

L'analyse chimique et l'examen microscopique des croûtes noires montrent qu'il s'agit d'agglomérations de particules de nature, formes et dimensions très variables. Dans les villes, on décèle principalement du charbon, des résidus de combustion, des cendres et des substances bitumineuses accompagnées d'oxydes divers, de terre, de débris végétaux, de pollen, etc. Les croûtes contiennent en outre une forte proportion de gypse. La composition des croûtes, en quelque sorte, reflète les sources de la pollution locale.

Figure 4

Vitesse de déposition du soufre "sec" sur différentes natures de pierre exposées pendant l'année 1986/87 à Milan/Italie (Station Juvara).



2.2. Sulfatation

La présence d'importantes quantités de soufre sous forme essentiellement de sulfate de calcium dihydraté (gypse) dans les croûtes noires et dans les produits d'altération des matériaux pierreux est témoignée par d'innombrables études.

Le gypse peut se former dans l'air par réaction en présence d'eau de l'anhydride sulfurique (SO_3) avec des particules de calcaire (CaCO_3) et se déposer ensuite à l'état solide ou de solution (aérosol, pluie), ou se former directement in situ au dépens de la calcite présente comme phase constitutive du matériau.

Le premier mécanisme explique la présence de l'accumulation de gypse même sur des matériaux exempts de calcite. Le deuxième mécanisme, formation du gypse in situ, indique que les pierres formées ou contenant des carbonates (marbres, pierres calcaires ou grès calcareux, p. ex.) sont, à priori, beaucoup plus sensibles à l'action des polluants soufrés que les pierres silicatées (granites p. ex.). La presque totalité du soufre, sous forme de dioxyde (SO_2), provient de la combustion de combustibles utilisés essentiellement pour l'activité domestique (chauffage) et industrielle. Le trafic automobile utilisant des combustibles pauvres en soufre y contribue seulement pour une petite part.

La formation et l'accumulation du gypse, ainsi que l'évolution des croûtes noires, sont responsables de la perte de cohésion et de l'effritement superficiel qui affectent certaines pierres telles que la molasse, p. ex. Ce genre de dégâts a lieu généralement dans les zones abritées ou peu exposées à la pluie (fig. 1).

2.3. Cristallisation de sels

Contrairement à une opinion fréquemment émise, l'eau de pluie n'est pas le principal véhicule des polluants. Dans les sites à haut niveau de pollution, la majeure partie des polluants sont transportés et déposés par l'air (dépôt sec). La quantité de polluants transportés et déposés uniquement par l'eau de pluie (dépôt humide) est relativement modeste, mais l'eau peut agir, en tant que solvant, sur les composés solubles résultant du dépôt sec. Elle peut ainsi dissoudre les sels solubles, les concentrer et les déposer dans les zones d'évaporation.

Suivant les conditions de cristallisation dans les pores des matériaux, certains sels tel que le gypse peuvent exercer des pressions pouvant atteindre plusieurs centaines d'atmosphères et provoquer ainsi des phénomènes de désagrégation importants. Il est toutefois difficile de chiffrer l'entité de tels dommages car, comme nous l'avons déjà dit, à l'eau sont toujours associées d'autres formes de dégâts.

3. Situation en Suisse

Dans le but d'évaluer l'impact de la pollution atmosphérique tout d'abord sur la pierre locale, la molasse, et ensuite sur d'autres natures de pierre et dans un contexte plus large, le Laboratoire de Conservation de la Pierre de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne a entrepris, depuis une dizaine d'années, des recherches.

La mise au point d'une fraiseuse spéciale portative (fig. 2), permettant d'effectuer des prélèvements de pierre très précis en fonction de la profondeur, nous a permis d'étudier les produits d'altération et de déterminer en particulier la distribution du soufre résultant de l'interaction pierre/atmosphère. Nous avons pu constater ainsi que, dans les zones abritées de la pluie, le soufre, responsable de l'altération, s'accumule à faible profondeur et que la quantité annuelle qui se forme ou se dépose sous forme de gypse sur une pierre comme la molasse, peut être aisément déterminée. En exposant des plaques de molasse pendant des périodes d'une année en Suisse Romande, nous avons pu comparer l'agressivité de l'atmosphère de divers sites, ruraux et urbains.

Comme on pouvait s'y attendre, ces mesures ont montré que la quantité de soufre pouvant atteindre la pierre dépend du niveau de pollution des sites. Dès que l'on s'éloigne des centres urbains, la vitesse d'accumulation du soufre diminue très rapidement.

Grâce au Fonds national de la recherche scientifique, des mesures ont été réalisées sur l'ensemble du territoire suisse et, à titre comparatif, dans quelques sites à l'étranger. Des plaques de molasse et d'autres natures de pierre ont été exposées dans des sites caractérisés par des niveaux de pollution et des conditions climatiques très diverses. De l'ensemble des résultats obtenus, très schématiquement, il ressort que l'agressivité de l'atmosphère dans les sites urbains suisses, tels que Bâle, Zurich et Genève, comparée à certaines grandes villes étrangères est relativement faible. Cette situation est visible, p. ex. sur le graphique de la fig. 3, où pour un certain nombre de sites sont comparées les prises en soufre de la molasse de Villarlod, exprimées en grammes de soufre par mètre carré et par année.

Par contre, lorsqu'on compare la prise en soufre de diverses natures de pierre, exposées sur un même site, on constate (fig. 4) que la molasse figure parmi les pierres les plus "réactives". Par sa nature, la molasse, pierre avec laquelle on a construit la plupart des monuments sur le Plateau suisse, est donc très sensible aux polluants atmosphériques du soufre. Il est à noter que le gypse, responsable de l'altération, se forme presque totalement par réaction des polluants du soufre gazeux avec les composés carbonatiques de la pierre. Il a été démontré, d'autre part, que la prise en soufre est proportionnelle à la concentration en CO_2 de l'atmosphère.

4. Conclusions

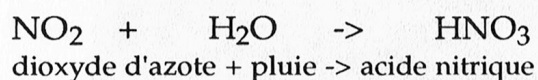
Dans les sites à haut niveau de pollution (sites urbains et zones industrielles), la pollution atmosphérique provoque l'encrassement rapide des façades des bâtiments et constitue le facteur prépondérant de l'altération superficielle de la pierre.

Comparativement, les sites urbains suisses par rapport à certaines grandes villes étrangères jouissent d'une situation privilégiée. Toutefois, en raison de la grande sensibilité aux polluants du soufre de la pierre locale (molasse), les dommages causés par la pollution atmosphérique sont considérables. Bien que superficiels, ces dommages sont particulièrement graves, et les pertes irréparables, lorsqu'il s'agit de sculptures ou d'ornements architecturaux ayant une valeur historique et artistique.

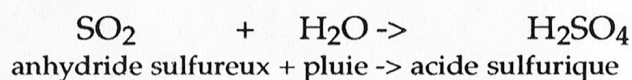
V. Furlan

Laboratoire de Conservation de la Pierre EPFL

Pluies acides



↑
combustion incomplète
de l'essence
de nos voitures

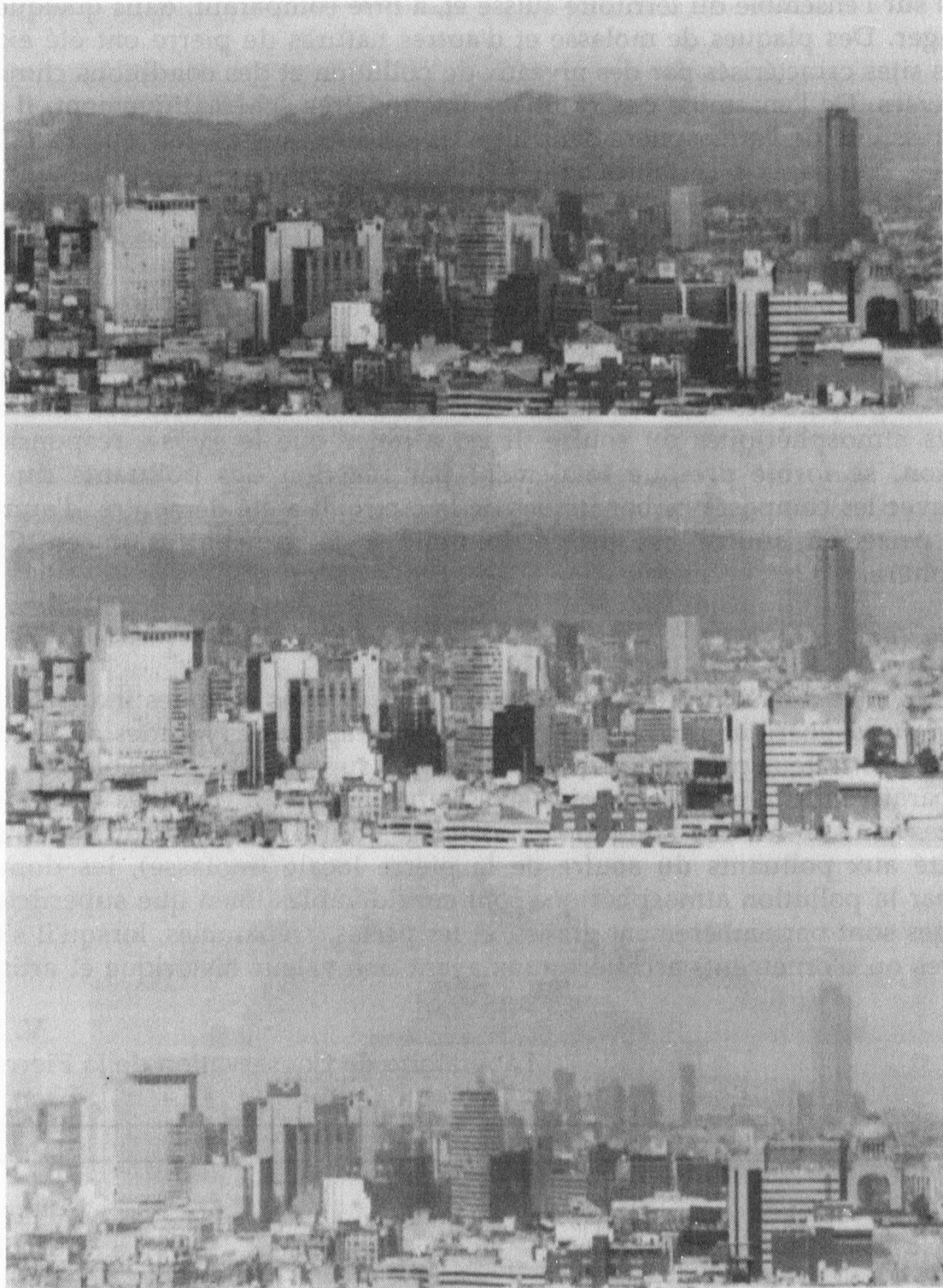


↑
combustion incomplète
du mazout
de chauffage*

Quand il pleut, nous recevons les retombées de notre pollution.

* En 1991, la consommation de mazout avait augmenté de 17% en Suisse!

A mi-mai, le centre d'Athènes est interdit à toutes les voitures vu la pollution. N'ayant pas de photographie de la capitale grecque, nous offrons à nos lecteurs une série tout aussi démonstrative de Mexico, à 7h, 9h., et 11 h. du matin, polluée malgré les mesures prises par le gouvernement.



MEX01-30MAR92-MEXICO CITY: Photo showing Mexico City during different times of the day 30 Mar with varying levels of air quality. Pollution at 07:00(L),at 09:00(C), and at 11:00. The Mexican government has imposed several different measures to control the air quality, but the daily pollution levels are still judged to be unhealthy.

Keystone

Pollution de l'air et santé respiratoire

Selon le symposium de Crans, tenu en 1992, dont le thème était précisément la pollution de l'air, il est permis d'affirmer certains faits:

- La visibilité des Alpes depuis Zürich a passé de 125 jours en 1880 à 25 jours en 1980. La transparence de l'air est diminuée par la présence exagérée d'ozone en été (le smog estival) et de SO₂ et NO₂ en hiver (mauvaise combustion du mazout et de l'essence)

- La teneur en gaz carbonique de l'atmosphère a passé de 280 ppm à 340 entre 1800 et 1990; L'industrie consomme des combustibles fossiles et leur combustion entraîne des rejets sans cesse croissants de CO₂ dans l'atmosphère.

- La quantité d'air ventilé quotidiennement par un être humain est de l'ordre de 10'000 à 20'000 litres selon son activité physique. Ainsi des polluants même à des concentrations minimales peuvent entraîner des dommages biologiques significatifs soit par intoxication (tabac, gaz de guerre) soit par broncho-constriction (aérosols acides, dioxyde de soufre).

- Le smog londonien de 1952 a provoqué 4'000 décès. Entre les années 1963 et 1972, on a constaté que la mortalité d'un jour est fonction du taux d'aérosol sulfurique du jour précédent.

Aux Etats-Unis, (étude de Harward en 1986) une corrélation a été démontrée entre l'exposition à l'air plus ou moins pollué et plus ou moins acide et le taux de maladies respiratoires chez l'enfant: bronchites et crises d'asthme plus fréquentes chez les asthmatiques.

A Paris, en 1991, la fréquence des crises d'asthme a augmenté lorsque les taux atmosphériques d'ozone et/ou de sulfates étaient élevés.

- Autre expérience: des souris sont exposées pendant trois heures à des concentrations d'ozone semblables aux pointes enregistrées dans la campagne genevoise. D'autres souris témoins respirent l'air normal. Peu après les deux groupes sont exposés à des aérosols contenant des streptocoques: les souris «ozonifiées» meurent, alors que les souris de «contrôle» survivent. Mais peut-on extrapoler à l'homme?

Morges a mal à ses arbres

Le gaz carbonique, grâce à la chlorophylle de nos arbres et à la lumière, est transformé en oxygène et hydrocarbure (matière organique, essentielle à la vie). Nos parcs sont nos poumons: ils désintoxiquent l'atmosphère et vivifient l'air que nous respirons. Ce phénomène s'appelle la photosynthèse. Nous devons donc sauver nos arbres. Or hélas:

a) **Le bosquet de Riond Bosson** a été sacrifié pour permettre l'extension de la zone industrielle (mars 1990).

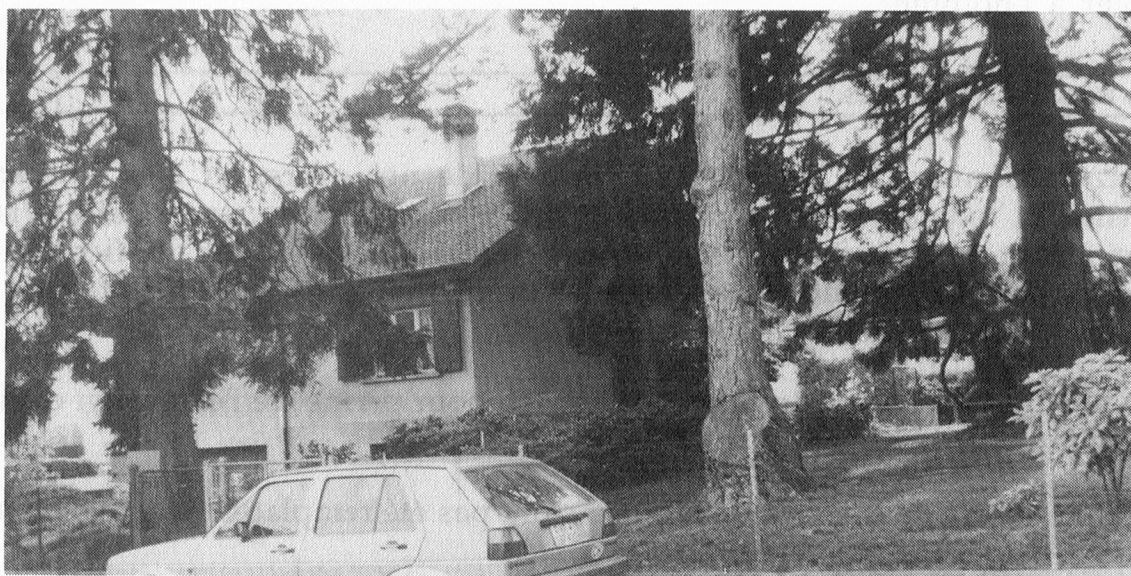
b) Les **peupliers de la place de l'Eglise** n'ont pas été remplacés (mai 1988) pas plus que les arbres entre le grenier bernois et le lac.



c) **Chemin du Banc Vert:** Des arbres seront sacrifiés pour permettre la construction d'un immeuble de 12 appartements avec garage souterrain.

<-- Sapin Douglas. Par sa taille et sa préstance, cet arbre devrait être classé, mais devenant dangereux, il ne l'est pas. En effet, il surplombe de ses branches deux maisons basses et l'erreur a été, soit d'avoir planté un arbre appelé à mesurer 40 mètres trop près des maisons, soit d'avoir construit trop près d'un géant. Rappelons que le classement d'un arbre est une atteinte à la liberté du propriétaire.

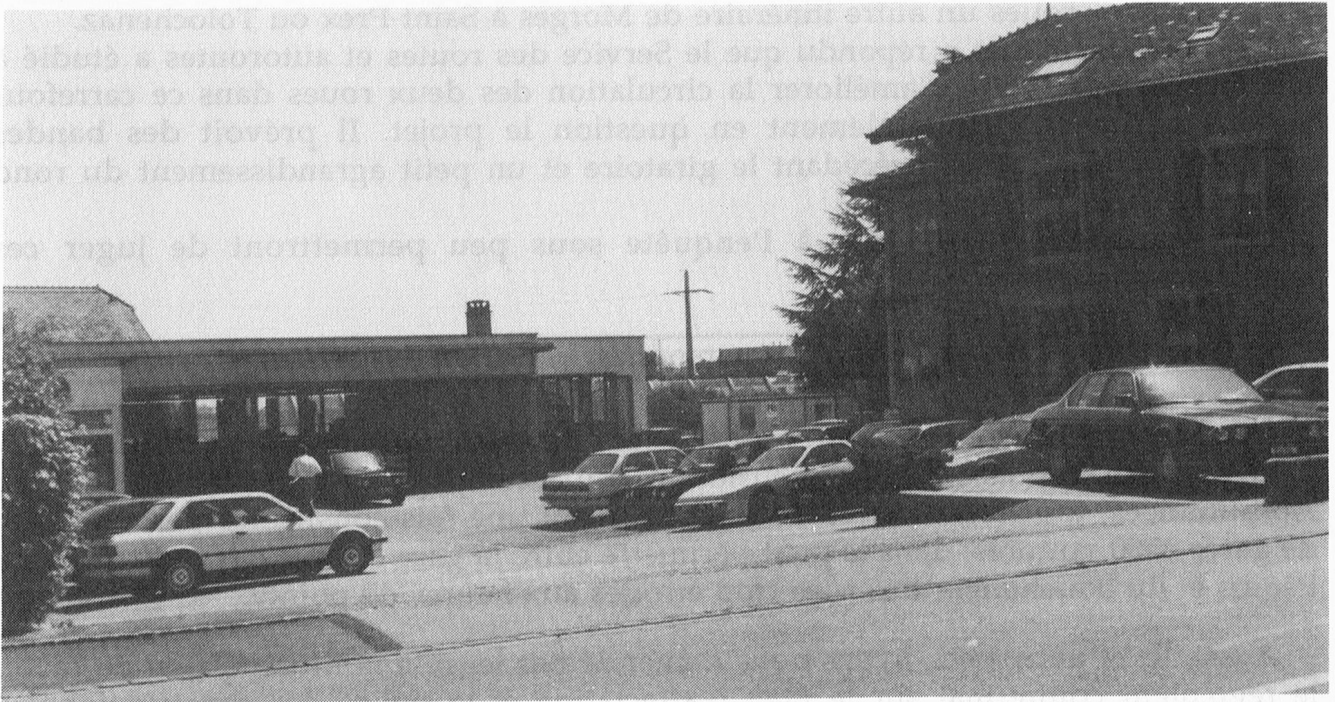
Bien que magnifiques, ces arbres ne sont pas classés: La Municipalité exige que «3 arbres d'essence majeure soient plantés à titre de compensation». Cette plantation compensatrice nous paraît assez théorique, car la parcelle est petite, le garage souterrain grand et, dans une génération, si tout va bien, le nouveau bosquet gênera les voisins et sera rabattu, car planté en limite de propriété.



Hâtez-vous de vous promener en Chanel ou à l'avenue Hugonnet, quartier de villas paisibles qui se transforme en avenues bordées d'immeubles: gare aux tronçonneuses!

L'ASM n'a que ses yeux pour pleurer. Le voudrions-nous que nous ne pourrions nous opposer à la volonté des Morgiens qui ont accepté le plan des zones et son règlement d'application, à moins de modifier les lois...

d) Avenue de Plan: Deux séquoias classés sont morts de soif sous une chape de goudron, aujourd'hui les voitures peuvent évoluer plus facilement. Vu l'extension du garage vers l'autoroute, un 3ème arbre, un tilleul, a été abattu (diamètre du tronc au ras du sol: 60 cm). La municipalité a exigé qu'une plantation compensatoire soit effectuée. Mais où? sur l'autoroute?



e) L'abbaye de Morges a disparu, remplacée par les immeubles des Rives de la Morges et de Floréal (Rue de la Gare 13-17). Les magnifiques arbres de son parc ont été partiellement épargnés mais les rescapés souffrent de la cour d'asphalte qui étouffent leurs racines.

En Bref

Association transport et environnement (ATE) et Association pour la promotion des itinéraires cyclables (APIC):

Inquiétude au sujet du giratoire au bas de la Route de Tolochenaz - Lully

Dans une lettre à M. Daniel Schmutz, responsable du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, les deux associations demandent que la sécurité des cyclistes soit garantie dans le futur giratoire de Riond-Bosson ou qu'on offre aux deux-roues un autre itinéraire de Morges à Saint-Prex ou Tolochenaz.

Le conseiller d'Etat a répondu que le Service des routes et autoroutes a étudié à nouveau la possibilité d'améliorer la circulation des deux roues dans ce carrefour sans remettre fondamentalement en question le projet. Il prévoit des bandes cyclables sur les routes précédant le giratoire et un petit agrandissement du rond central.

Les plans qui seront mis à l'enquête sous peu permettront de juger ces améliorations.

Pollution des pierres, pollution des personnes, pollution des arbres

L'ASM poursuit son combat contre l'excès de trafic automobile et s'oppose aux garages-parcs trop largement dimensionnés qui accompagnent tout plan de quartier. Additionnées, toutes ces places de stationnement une fois construites permettraient de garer 2500 voitures, dans le petit périmètre entre la gare et l'axe des Charpentiers-Pâquis et de bouchonner nos rues trop étroites aux heures de pointe.

Aussi, le 24 avril 1992, avons-nous demandé par lettre à la Municipalité de revoir le règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions. A l'époque de la conception du dit règlement, on voulait éviter l'encombrement de la voie publique par les véhicules en stationnement et faire supporter aux propriétaires les investissements inhérents au parage des véhicules des usagers des immeubles. Ce règlement prévoit donc que chaque nouvel immeuble offrira au prorata de ces surfaces de logement, bureaux ou commerces un nombre très élevés de place de stationnement. Vu l'accroissement continu du taux de motorisation et surtout la mentalité nouvelle née des difficultés (insoupçonnées à l'époque) de sauvegarder la qualité de la vie en ville face à ce flot de voitures, nous avons suggéré aux autorités morgiennes de ne pas priver notre cité d'un instrument efficace: la maîtrise du stationnement, gros générateur de trafic. Une étude approfondie du stationnement et des circulations en ville permettrait de déboucher sur une politique de sauvegarde intelligente.

L'autoroute des Charpentiers enterre les piétons

L'ASM lutte en vain contre le passage sous-route à l'intersection Rue des Charpentiers - Rue Centrale.

L'automobiliste, si on lui offre une chaussée rectiligne à trois pistes, ne respecte guère les limitations de vitesse; par ailleurs, la ligne droite est toujours le meilleur chemin pour un piéton. Le conflit est inévitable. On en a malheureusement la

Présentation d'un monument morgien ou pour répondre à une question que se posent bien des Morgiens:

Grenier bernois, saunerie ou anciennes casernes?

L'enseigne du nouveau centre culturel, situé au Grenier bernois a suscité chez certaines personnes une réaction de surprise, ce bâtiment étant ordinairement désigné par le nom d'anciennes casernes ou plus rarement par celui de saunerie.

De ces trois dénominations laquelle est la plus correcte? Que nos lecteurs se rassurent, les trois peuvent être acceptées. En effet, la vénérable bâtisse a eu, au cours des siècles, trois affectations différentes. Le bâtiment, tel qu'il est maintenant est né dans un but utilitaire, il devait servir de grenier à blé.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, Morges ne possédait pas de grenier. Pour s'approvisionner en céréales, elle s'adressait au baillage de Romainmôtier, qui stockait ses grains à Apples. Il existait toutefois, au bord du lac, un modeste bâtiment appelé la saunerie, formé d'un rez-de-chaussée faisant office de dépôt de sel, surmonté à l'étage, d'une cuisine, d'une chambre et d'un corridor. Ce fut le bailli de Romainmôtier qui eut l'idée d'installer un grenier à Morges, celui d'Apples n'étant plus suffisant pour les besoins des deux baillages. En 1684, l'architecte bernois Abraham Düntz présenta, pour le dépôt des grains, un projet à trois étages qui devait se construire à la place de la Saunerie, jugée insalubre. Chaque étage s'ouvrait sur l'axe central par une porte. Un monte-charge était prévu dans les combles. Les travaux toutefois ne commencèrent qu'en 1690 et avancèrent à un rythme assez lent. Entre temps, les blés furent entreposés au château. Au début, une partie du nouveau bâtiment continua à servir comme dépôt de sel, puis, cette dernière affectation fut déplacée dans un édifice annexe, aujourd'hui disparu, établi vers 1730 sur la parcelle orientale voisine.

L'édifice malheureusement se détériora rapidement et en 1752, la belle charpente intérieure, infestée de vermine dut être entièrement changée.

Dès 1803, les locaux du grenier furent affermés à divers particuliers. En 1827, l'architecte Perregaux présenta, sans succès, un premier plan de casernement. Ce ne fut qu'en 1862 toutefois, que cette idée fut retenue et que l'édifice fut transformé en caserne. Depuis 1885, l'immeuble appartient à la commune de Morges. A partir de cette date, le commissariat central des guerres à Berne y logea ses troupes à raison de quatre compagnies par année. Le rez-de-chaussée était occupé par les engins du corps des sapeurs-pompiers (1891-1969).

Plusieurs travaux et améliorations furent apportés à l'édifice au fil des années jusqu'en 1972, date où l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie interdit d'utiliser l'immeuble comme lieu d'hébergement de personnes.

Présentation d'un monument morgien ou pour répondre à une question que se posent bien des Morgiens:

Grenier bernois, saunerie ou anciennes casernes?

L'enseigne du nouveau centre culturel, situé au Grenier bernois a suscité chez certaines personnes une réaction de surprise, ce bâtiment étant ordinairement désigné par le nom d'anciennes casernes ou plus rarement par celui de saunerie.

De ces trois dénominations laquelle est la plus correcte? Que nos lecteurs se rassurent, les trois peuvent être acceptées. En effet, la vénérable bâtisse a eu, au cours des siècles, trois affectations différentes. Le bâtiment, tel qu'il est maintenant est né dans un but utilitaire, il devait servir de grenier à blé.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, Morges ne possédait pas de grenier. Pour s'approvisionner en céréales, elle s'adressait au baillage de Romainmôtier, qui stockait ses grains à Apples. Il existait toutefois, au bord du lac, un modeste bâtiment appelé la saunerie, formé d'un rez-de-chaussée faisant office de dépôt de sel, surmonté à l'étage, d'une cuisine, d'une chambre et d'un corridor. Ce fut le bailli de Romainmôtier qui eut l'idée d'installer un grenier à Morges, celui d'Apples n'étant plus suffisant pour les besoins des deux baillages. En 1684, l'architecte bernois Abraham Düntz présenta, pour le dépôt des grains, un projet à trois étages qui devait se construire à la place de la Saunerie, jugée insalubre. Chaque étage s'ouvrait sur l'axe central par une porte. Un monte-charge était prévu dans les combles. Les travaux toutefois ne commencèrent qu'en 1690 et avancèrent à un rythme assez lent. Entre temps, les blés furent entreposés au château. Au début, une partie du nouveau bâtiment continua à servir comme dépôt de sel, puis, cette dernière affectation fut déplacée dans un édifice annexe, aujourd'hui disparu, établi vers 1730 sur la parcelle orientale voisine.

L'édifice malheureusement se détériora rapidement et en 1752, la belle charpente intérieure, infestée de vermine dut être entièrement changée.

Dès 1803, les locaux du grenier furent affermés à divers particuliers. En 1827, l'architecte Perregaux présenta, sans succès, un premier plan de casernement. Ce ne fut qu'en 1862 toutefois, que cette idée fut retenue et que l'édifice fut transformé en caserne. Depuis 1885, l'immeuble appartient à la commune de Morges. A partir de cette date, le commissariat central des guerres à Berne y logea ses troupes à raison de quatre compagnies par année. Le rez-de-chaussée était occupé par les engins du corps des sapeurs-pompiers (1891-1969).

Plusieurs travaux et améliorations furent apportés à l'édifice au fil des années jusqu'en 1972, date où l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie interdit d'utiliser l'immeuble comme lieu d'hébergement de personnes.

Enfin en 1975-76, la municipalité lança un concours d'idées pour la restructuration de l'ensemble Casernes - Casino. Le résultat de ces études a permis de confirmer que la silhouette caractéristique de cette ancienne bâtisse méritait d'être préservée dans le cadre de l'ancienne ville.

L'immeuble, lors du recensement architectural de Morges reçut la note 2 et fut voué à une nouvelle vie en tant que siège des bibliothèques et du centre culturel.

D'après l'article de Paul Bissegger paru dans «Nos monuments d'art et d'histoire» année 1978, n°3.

Le grenier bernois



L'ASM a besoin de vous

Diffusez, s'il vous plaît, ce bulletin afin que notre association soit mieux connue et notre réflexion enrichie par des apports nouveaux!

Si vous n'êtes pas membre de la Sauvegarde de Morges, vous pouvez demander votre adhésion à l'aide du coupon ci-dessous.

Vous pouvez aussi l'utiliser pour demander un abonnement au bulletin ou nous proposer de le faire parvenir à quelqu'un qu'il pourrait intéresser.

Merci

Nom et prénom:

Adresse:.....

.....

- désire devenir membre de l'ASM
- désire recevoir le bulletin ASM (ou prière d'envoyer un bulletin à cette adresse)

Date et signature:

A retourner à ASM, case 218 1110 Morges 2